

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°8/2017

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

OBJET :
Présentation des comptes
2016 de la CCI Seine
Estuaire, Délégation du Pays
d'Auge.

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE LUNDI 13 NOVEMBRE A DIX-HUIT HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 6 NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PHILIPPE AUGIER, 1^{er} VICE-PRESIDENT

**NOMBRE DE DELEGUES
EN EXERCICE : 9**

Etaient présents

Pour la Région Normandie Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
Monsieur Serge TOUGARD
Monsieur Emmanuel MEZERAY

PRESENTS : 6

Pour la Ville de Deauville Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Guillaume CAPARD
Monsieur Pascal LEBLANC

REPRESENTES : 2

VOTANTS : 8

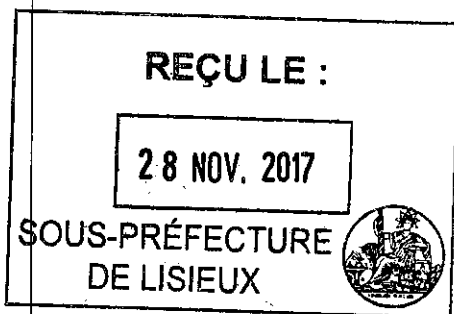
Formant la majorité en exercice.
Secrétaire de séance : Serge TOUGARD

Vu :

- les articles II.3 et V.6 du Sous-traité de gestion de l'aéroport de Deauville - Normandie,
- le rapport du Président,
- la présentation des comptes rendus d'activité et financier par l'exploitant,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la présentation des comptes rendus d'activité et financier de l'exploitant pour l'année 2016, documents consultables au secrétariat du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville – Normandie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.



Le Président,
Hervé MORIN

Acte rendu exécutoire le **28 NOV. 2017**

Après envoi en préfecture le **28 NOV. 2017**

Et publication ou notification le **28 NOV. 2017**

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél. 02.31.65.68.68
N°9/2017

OBJET : Attribution d'une subvention d'investissement à la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire, Délégation du Pays d'Auge, au titre de 2017 et autorisation de signature de la convention de partenariat	L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE LUNDI 13 NOVEMBRE A DIX-HUIT HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 6 NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PHILIPPE AUGIER, 1 ^{er} VICE-PRESIDENT
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9	Étaient présents Pour la Région Normandie Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK Monsieur Serge TOUGARD Monsieur Emmanuel MEZERAY
PRESENTS : 6	Pour la Ville de Deauville Monsieur Philippe AUGIER Monsieur Guillaume CAPARD Monsieur Pascal LEBLANC
REPRESENTE : 2	Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Serge TOUGARD
VOTANTS : 8	

Vu :
-le Code Général des Collectivités Territoriales,
-la délibération du Comité Syndical du 20 mars 2015 modifiant l'article IV.1.2 du Sous-traité de gestion de l'aéroport,
-la délibération du Comité Syndical du 5 avril 2017 adoptant le Budget Primitif 2017,
-le rapport du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :
-d'approuver le plan d'investissement 2017 tel qu'annexé à la présente délibération,
-d'accorder des subventions d'investissement à la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire, Délégation du Pays d'Auge pour un montant global maximum de 846 592,75 € pour une dépense totale prévisionnelle de 1 075 457 € HT conformément au tableau annexé à la présente délibération,
-de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, article 204 182, fonction 90 du budget syndical,
-d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

REÇU LE :

28 NOV. 2017

**SOUS-PRÉFECTURE
DE LISIEUX**



Le Président,
Hervé MORIN

Annexe

PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR 2017

Opérations	Montants des investissements	Taux de subvention du SMADN	Montant des subventions du SMADN	Subventions extérieures possibles
Dévolement de la clôture (Obligation Réglementaire)	75 137 € HT	75%	56 352,75 €	Non
Renforcement de la clôture (Obligation Réglementaire)	40 320 € HT	75%	10 080 €	20 160 € par DGAC somme avancée par le SMADN
Remise en étanchéité du Bâtiment pompier SSLIA	160 000 € HT	100%	160 000 €	DGAC en attente de réponse
AMO Etudes de rénovation de l'aérogare	800 000 € HT	75%	600 000 €	Non
TOTAL	1 075 457 €		826 432,75 €	+ 20 160 DGAC

Acte rendu exécutoire le **28 NOV. 2017**

Après envoi en préfecture le **28 NOV. 2017**

Et publication ou notification le..... **28 NOV. 2017**

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT**DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU

COMITE SYNDICAL

Aéroport de Deauville – Normandie

14130 Saint-Gatien-des-Bois

tél . 02.31.65.68.68

N°10/2017

OBJET : Autorisation et adoption de l'avenant n°1 à la convention de rétrocession au syndicat mixte des remboursements perçus par l'Exploitant des services de la DGAC pour le financement des investissements de sureté / sécurité.	L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE LUNDI 13 NOVEMBRE A DIX-HUIT HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 6 NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PHILIPPE AUGIER, 1 ^{er} VICE-PRESIDENT
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9 PRESENTS : 6 REPRESENTES : 2 VOTANTS: 8	<u>Etaient présents</u> Pour la Région Normandie Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK Monsieur Serge TOUGARD Monsieur Emmanuel MEZERAY Pour la Ville de Deauville Monsieur Philippe AUGIER Monsieur Guillaume CAPARD Monsieur Pascal LEBLANC Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Serge TOUGARD
	<u>Vu :</u> -le Code Général des Collectivités Territoriales, -la délibération du 20 mars 2015 modifiant l'article V.4.2 du Sous-traité de gestion de l'aéroport de Deauville Normandie, -la délibération du 19 décembre 2016 adoptant la convention de rétrocession au syndicat mixte des remboursements perçus par l'Exploitant des services de la DGAC pour le financement des investissements de sureté / sécurité, -le rapport du Président, <u>Considérant :</u> -que les investissements liés aux missions régaliennes peuvent faire l'objet d'avances de fonds à hauteur de 100% par le Syndicat Mixte à l'Exploitant à la condition que les services de l'Etat aient préalablement validés les programmes des dits investissements, -qu'il convient aujourd'hui de préciser les montants réévalués de certaines opérations (après conclusion des marchés publics) et d'ajouter une nouvelle opération imposée par la réglementation, -d'approuver l'avenant n°1 à ladite convention, ci-annexé et d'autoriser le Président à le signer,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à ladite convention tel qu'annexé au présent document,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention,
- d'imputer les recettes sur le chapitre 74, article 7478, fonction 90.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

REÇU LE :

Le Président,
Hervé MORIN

28 NOV. 2017

Acte rendu exécutoire le 28 NOV. 2017

Après envoi en préfecture le 28 NOV. 2017

Et publication ou notification le 28 NOV. 2017

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Annexe

Avenant n°1

Opérations	Montants initiaux	Montants réévalués	Nombre d'annuités	Montant de l'annuité	Nouveau montant de l'annuité
2015 - Acquisition 4X4	40 912 €	40 912 €	5	8 182,31 €	8 182,31 €
2015 - Acquisition d'un Véhicule de lutte contre les incendies	725 498 €	725 498 €	5	145 099,60 €	145 099,60 €
2016 - Acquisition de détecteurs d'explosifs	60 000 €	41 973 € (Montant arrêté suite à une attribution de marché)	5	12 000 €	8 394,60 €
2016 - Remplacement de clôtures	20 000 €	20 160 €	5	4 000 €	4 032 €
TOTAL		828 543 €			

A ce jour, le montant des sommes qui seront restituées à l'Exploitant puis rétrocédées au syndicat mixte est de :

Programmations	Année	Remboursement initial	Remboursement actualisé
	2016	100 445,31 €	100 458,64 €
	2017	160 281,91 €	159 425,89 €
	2018	169 281,91 €	165 708,51 €
	2019	169 281,91 €	165 708,51 €
	2020	169 281,91 €	165 708,51 €
	2021	68 836,60 €	65 249,86
	2022	9 000 €	9 000 €

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT**DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°11/2017

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la CCI Seine Estuaire, Délégation du Pays d'Auge pour l'année 2017 et autorisation de signature.	L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE LUNDI 13 NOVEMBRE A DIX-HUIT HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 6 NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PHILIPPE AUGIER, 1^{er} VICE-PRESIDENT.
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9 PRESENTS : 6 REPRESENTES : 2 VOTANTS: 8	<u>Etaient présents</u> Pour la Région Normandie Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK Monsieur Serge TOUGARD Monsieur Emmanuel MEZERAY Pour la Ville de Deauville Monsieur Philippe AUGIER Monsieur Guillaume CAPARD Monsieur Pascal LEBLANC Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Serge TOUGARD
	Vu : -le Code Général des Collectivités Territoriales, -la délibération du 20 mars 2015 modifiant l'article V.4.2 du Sous-traité de gestion de l'aéroport de Deauville Normandie, -la délibération du Comité Syndical du 5 avril 2017 adoptant le Budget Primitif 2016, -le rapport du Président, Considérant : -que l'Exploitant met en œuvre la recherche active de nouvelles opportunités de relations internationales, de nature à contribuer non seulement au développement des activités de l'aéroport mais également au développement touristique et économique des collectivités membres du Syndicat mixte, -qu'il convient de contribuer à l'équilibre financier du Sous-traité de gestion dans le cadre de son article V.4.2 et de permettre à l'exploitant de poursuivre des démarches actives de promotion de l'aéroport, et notamment de démarchage de nouvelles liaisons nationales ou internationales,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :
-d'attribuer une subvention forfaitaire de fonctionnement à la CCI PA dans la limite maximale d'un montant de 277 670,40 €, acquittable sur services faits au titre de l'année 2017 et d'imputer-la dépense correspondante au chapitre 65 du budget syndical.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

REÇU LE :

28 NOV. 2017

Le Président,
Hervé MORIN

SOUS-PRÉFECTURE



Acte rendu exécutoire le 28 NOV. 2017
Après envoi en préfecture le 28 NOV. 2017
Et publication ou notification le 28 NOV. 2017

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°12/2017

OBJET :
Adoption du Règlement
Intérieur.

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE LUNDI 13 NOVEMBRE A DIX-HUIT HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 6 NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PHILIPPE AUGIER, 1^{er} VICE-PRESIDENT.

NOMBRE DE DELEGUES
EN EXERCICE : 9

Etaient présents

PRESENTS : 6

Pour la Région Normandie Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
Monsieur Serge TOUGARD
Monsieur Emmanuel MEZERAY

REPRESENTE : 2

Pour la Ville de Deauville Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Guillaume CAPARD
Monsieur Pascal LEBLANC

VOTANTS : 8

Formant la majorité en exercice.
Secrétaire de séance : Serge TOUGARD

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5721-1 à L 5721-8,
- l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2006 autorisant la création du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville – Normandie,
- le rapport du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte, ci-annexé, annulant le précédent Règlement Intérieur du 25 mars 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Hervé MORIN

REÇU LE :

28 NOV. 2017

28 NOV 2017
Sous-Préfecture
DE LISIEUX



Acte rendu exécutoire le ...
Après envoi en préfecture le ...
Et publication ou notification le

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.